



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 31 octobre 2017

Préavis N° 13/2017 concernant le projet
d'amélioration du chemin des Boulingrins sur
le territoire des communes de Blonay, La
Tour-de-Peilz et St-Légier - La Chiésaz

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du
30 octobre 2017 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 13/2017,

oui les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité moins 1 abstention, l'amendement proposé par la municipalité,
à savoir :**

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis auquel s'ajoute une demande officielle d'utilisation partagée du trottoir entre les piétons et les cyclistes, sur le trottoir entre le débouché du chemin du Porteau et le giratoire de la route de St-Légier, et à signer tous les documents nécessaires ;

**a accepté à majorité moins 2 abstentions, les conclusions amendée du préavis
municipal, à savoir :**

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis auquel s'ajoute une demande officielle d'utilisation partagée du trottoir entre les piétons et les cyclistes, sur le trottoir entre le débouché du chemin du Porteau et le giratoire de la route de St-Légier, et à signer tous les documents nécessaires ;

- Adopter la proposition de réponse aux oppositions déposées à St-Légier-La Chiésaz et auprès des trois communes territoriales ;
- Octroyer à la municipalité un crédit de CHF 2'166'000.00 ;
- Encaisser la subvention de la Direction générale de la mobilité et des routes pour la participation aux frais du giratoire et du revêtement phono-absorbant ;
- Encaisser la subvention de l'ECA pour le remplacement du réseau d'eau potable et défense incendie ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 8 du préavis, rubrique « amortissement ».

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 30 octobre 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Gabrielle Pasche



La secrétaire


Séverine Rotondo